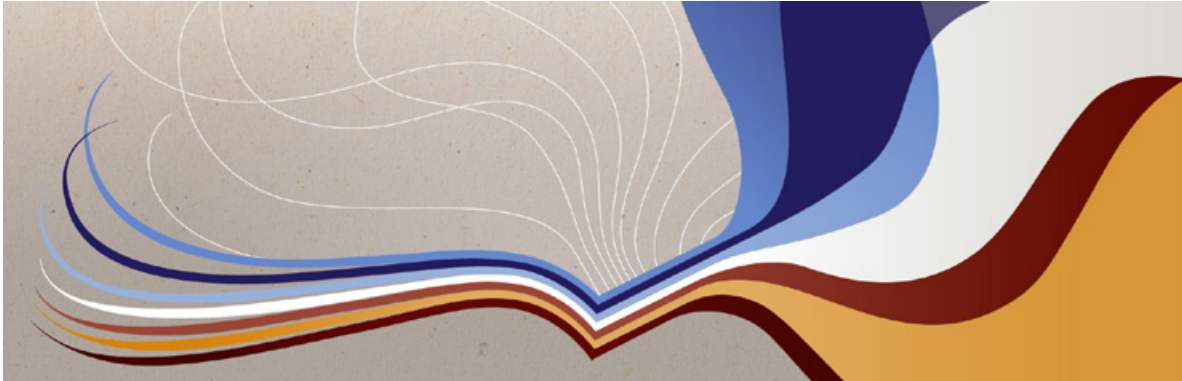




Appel de candidatures : 11^e poète officiel ou officielle du Parlement



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Ottawa (Ontario)

Le 18 avril 2024

La Présidente du Sénat et le Président de la Chambre des communes ont lancé un appel de candidatures au poste de 11^e poète officiel ou poète officielle du Parlement du Canada.

La fonction de poète officiel ou poète officielle du Parlement permet de mieux faire comprendre et apprécier la poésie au Canada. Comme l'énonce la [*Loi sur le Parlement du Canada*](#), le poète officiel ou la poète officielle peut :

- rédiger des œuvres de poésie, destinées notamment à être lues au Parlement;
- parrainer des séances de lecture de poésie;
- conseiller la bibliothécaire parlementaire sur la collection de la Bibliothèque et les acquisitions propres à enrichir celle-ci dans le domaine de la culture;
- assurer des fonctions connexes à la demande de la Présidente du Sénat ou de la Chambre des communes ou de la bibliothécaire parlementaire.

Les personnes sélectionnées ont apporté une contribution notable à la communauté littéraire du Canada grâce à leur poésie, qui peut être écrite ou orale, sans égard au genre. Les poètes de tous parcours et horizons, peu importe leur province ou territoire de résidence au Canada, sont invités à présenter leur candidature.

Afin d'assurer une représentation équitable des langues officielles du Canada, le poste est occupé en alternance par un ou une poète travaillant principalement en anglais et un ou une poète travaillant principalement en français. La personne choisie pour le mandat de 2025-2026 devra travailler principalement en anglais.

La Bibliothèque du Parlement gère le Programme du poète officiel du Parlement et apporte son soutien au poète officiel ou à la poète officielle tout au long de son mandat. La personne en poste reçoit une allocation annuelle et un budget pour les frais de déplacement, de programmation et d'administration est également mis à disposition.

La date limite de dépôt des candidatures est le **17 juin 2024**.

Citations

« La fonction de poète officiel du Parlement permet aux poètes de mettre en lumière la poésie pour l'ensemble du Canada, et aux Canadiennes et Canadiens de mieux connaître et apprécier cet art. J'invite les poètes de partout au Canada à saisir cette occasion incroyable. »

L'honorable Raymonde Gagné, Présidente du Sénat du Canada

« Le poste de poète officiel du Parlement donne aux poètes une occasion unique d'amener la poésie au Parlement et de donner plus de visibilité à cette forme d'art partout au pays. Les poètes de tous les horizons devraient envisager de présenter leur candidature dans le cadre de ce processus ouvert. »

L'honorable Greg Fergus, Président de la Chambre des communes

« Les 10 poètes officiels précédents ont apporté une perspective unique à ce poste, et la Bibliothèque du Parlement est enthousiaste à l'idée de collaborer avec le 11^e poète officiel ou la 11^e poète officielle du Parlement. »

Heather P. Lank, Ph. D., bibliothécaire parlementaire

Faits en bref

- La Présidente du Sénat et le Président de la Chambre des communes sélectionnent le poète officiel ou la poète officielle du Parlement à l'issue d'un processus ouvert de mise en candidature.
- La Bibliothèque du Parlement est responsable du Programme du poète officiel du Parlement.
- Les poètes officiels sont nommés pour un mandat d'au plus deux ans.
- Le 11^e poète officiel ou la 11^e poète officielle du Parlement devra travailler principalement en anglais.
- Les personnes qualifiées, les parlementaires, les membres d'un organisme littéraire ou d'écriture ainsi que les membres du public peuvent proposer une candidature.
- La date limite de dépôt des candidatures est le 17 juin 2024.
- Dix poètes se sont succédé au poste de poète officiel du Parlement, créé en 2001.

Liens connexes

- [Site Web du Programme du poète officiel du Parlement](#)
- [Mise en candidature et critères de sélection](#)
- [Formulaire de mise en candidature](#)

— 30 —

À propos de la Bibliothèque du Parlement

La Bibliothèque crée, gère et diffuse de l'information et des connaissances sûres, pertinentes et faisant autorité pour le Parlement et au sujet de celui-ci.

Renseignements :

Service de renseignements du Parlement du Canada
613-992-4793
1-866-599-4999 (sans frais)
info@parl.gc.ca

Restez branchés

